



Force Ouvrière
Voies Navigables de France



Paris, le 5 mai 2015

Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 5 mai 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Dominique SCHIRMER (DSC-DT-NE) et Dominique LARROQUE (DSC-DT-RS).

Pour VNF : Marc PAPINUTTI (DG), Corinne De La PERSONNE (Directrice de la DRHM), A CHEVREUIL (Responsable du PSI) C BOUCHE (Responsable de la Division Formation et Recrutement) Thierry DRUESNES (Responsable des relations sociales) et Sébastien LEGRAND (assistant juridique).

Les points à l'ordre du jour étaient :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2015,
- Instruction relative au paiement des acomptes,
- Instruction relative à la récupération des indus de paie,
- Point relatif aux concours CEE,
- Questions diverses

Force Ouvrière en préambule lit sa déclaration.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Réponse à la déclaration :

- Absence de communication sur les effectifs :

Le DG nous a indiqué que si les effectifs par DT n'ont pas été communiqués, c'est parce que les effectifs du siège n'avaient pas été notifiés, et ce en raison des réorganisations en cours, l'une à la DRHM (création d'un SG au siège), l'autre à la DLIE, (prise en compte du projet Seine Nord).

Il s'est engagé à nous communiquer très rapidement les plafonds d'emploi par DT pour 2015.

- Sur le projet stratégique :

Sur le projet stratégique, il s'engage à nous communiquer très rapidement les lettres de mission relatives aux 23 chantiers ainsi que leur état d'avancement. La prochaine réunion DS/DG du mois de juin sera en grande partie consacrée à ce sujet.

Lors de cette réunion il nous présentera une maquette de qualification du réseau en fonction des offres de service.

Pour le DG, rien n'est décidé, les arbitrages ne sont pas rendus, et il dénonce les rumeurs de fermeture de réseau qui circulent à l'heure actuelle.

Il a admis que le travail sur les 23 chantiers avait pris du retard, mais que cela ne remettait pas en cause la validation du projet stratégique, prévue au CA de juin.

Sur la réorganisation de la filière comptable, il a évoqué les difficultés de mise en œuvre du décret GBCP, dans la mesure où la mise à jour du logiciel par l'éditeur a pris beaucoup de retard et ne sera disponible qu'au 1^{er} janvier 2016.

1 – Approbation du CR du 16 avril 2015 :

Ce point n'a pu être traité en séance, faute de temps disponible. Les observations seront adressées par mel à la division conditions de travail.

2 – Instruction sur le paiement des acomptes :

La DRHM présente la procédure, et rappelle que les acomptes correspondent à un service fait.

La procédure est sensiblement la même pour les agents publics et privés. La seule différence réside dans le fait que pour les salariés privés, un acompte peut être accordé pour permettre de faire face à une difficulté financière, alors que cela n'est pas prévu pour les agents de droit public, qui le cas échéant peuvent solliciter une aide matérielle.

3 – Instruction sur la récupération des indus de paie:

La DRHM rappelle que c'est un sujet sensible, et que le montant des indus s'élève à 400 000 Euros,

Les représentants **Force Ouvrière** ont demandé et obtenu des amendements permettant de garantir le déclenchement de la procédure après que l'agent ait été informé par le Pôle RH de proximité de la DT ou du siège, ce qui permettra à l'agent soit d'accepter le prélèvement, soit de demander un échéancier. L'instruction sera revue en ce sens et publiée rapidement.

4 – Point relatif au concours de CEE :

En préambule, la Direction nous informe qu'elle ne sera pas en capacité d'organiser 2 concours cette année, mais se met en ordre de marche pour en faire 2 en 2016, et ainsi rattraper l'année de retard.

Pour 2015, les inscriptions au concours sont terminées. Les épreuves écrites sont prévues le 09 juin, l'oral en octobre et les résultats seront connus fin octobre.

Un débat est ensuite engagé sur les modalités de publication des postes proposés aux lauréats.

La DRHM a demandé aux directeurs territoriaux de publier ces postes à l'issue de la publication des résultats d'admission.

Force Ouvrière est d'accord avec cette position. Les autres organisations ont défendu le principe d'une information des candidats le plus en amont possible.

À l'issue d'un débat très vif, le DG a pris acte des positions divergentes des organisations syndicales, et n'a pas souhaité trancher en séance. On devrait s'orienter vers une publication des postes avant l'épreuve orale.

Question diverses :

Calendrier social :

La Directrice des Ressources Humaines présente un nouveau calendrier social plus élaboré que celui transmis en avril.

Sur les logements de service, le DG annonce qu'une réunion est prévue le 12 mai avec le SG du Ministère, ce qui devrait permettre d'engager les discussions avec les OS en juin.

La prochaine réunion DS/DG, prévue le 3 juin comportera un ordre du jour chargé :

- projet stratégique
- logements de service,
- PTETE.

Elle se tiendra sur la journée entière.

Les DSC **Force Ouvrière**.

